



## Temps de travail à 12H30 hebdomadaire.

Par **mollusque**, le **27/04/2016** à **21:54**

Bonjour,  
suite à 2 visites à la médecine du travail et déclaré en inaptitude partielle  
Mon employeur me propose un reclassement avec diminution de mon temps de travail à  
12H30 hebdomadaire.  
Mais il me dit que la loi est de 24 H hebdomadaire minimum.  
Quand est il des lois.  
en a-t-il le droit.  
puis je refusais les 2 propositions.  
Bien cordialement

Par **P.M.**, le **27/04/2016** à **22:51**

Bonjour,  
Il faudrait savoir ce que vous entendez par inaptitude partielle car soit vous êtes inapte soit  
pas...  
Si la proposition de l'employeur implique une modification essentielle du contrat de travail  
notamment par une réduction de votre horaire hebdomadaire vous pouvez la refuser...

Par **mollusque**, le **28/04/2016** à **08:09**

Bonjour,  
partielle dans le sens que je peux réaliser certaines tâches mais plus d'autres.  
Cordialement

Par **P.M.**, le **28/04/2016** à **08:44**

Bonjour,  
L'inaptitude est par rapport à un poste dans sa globalité donc elle n'est pas partielle même si  
un aménagement de celui-ci pourrait résoudre le problème...